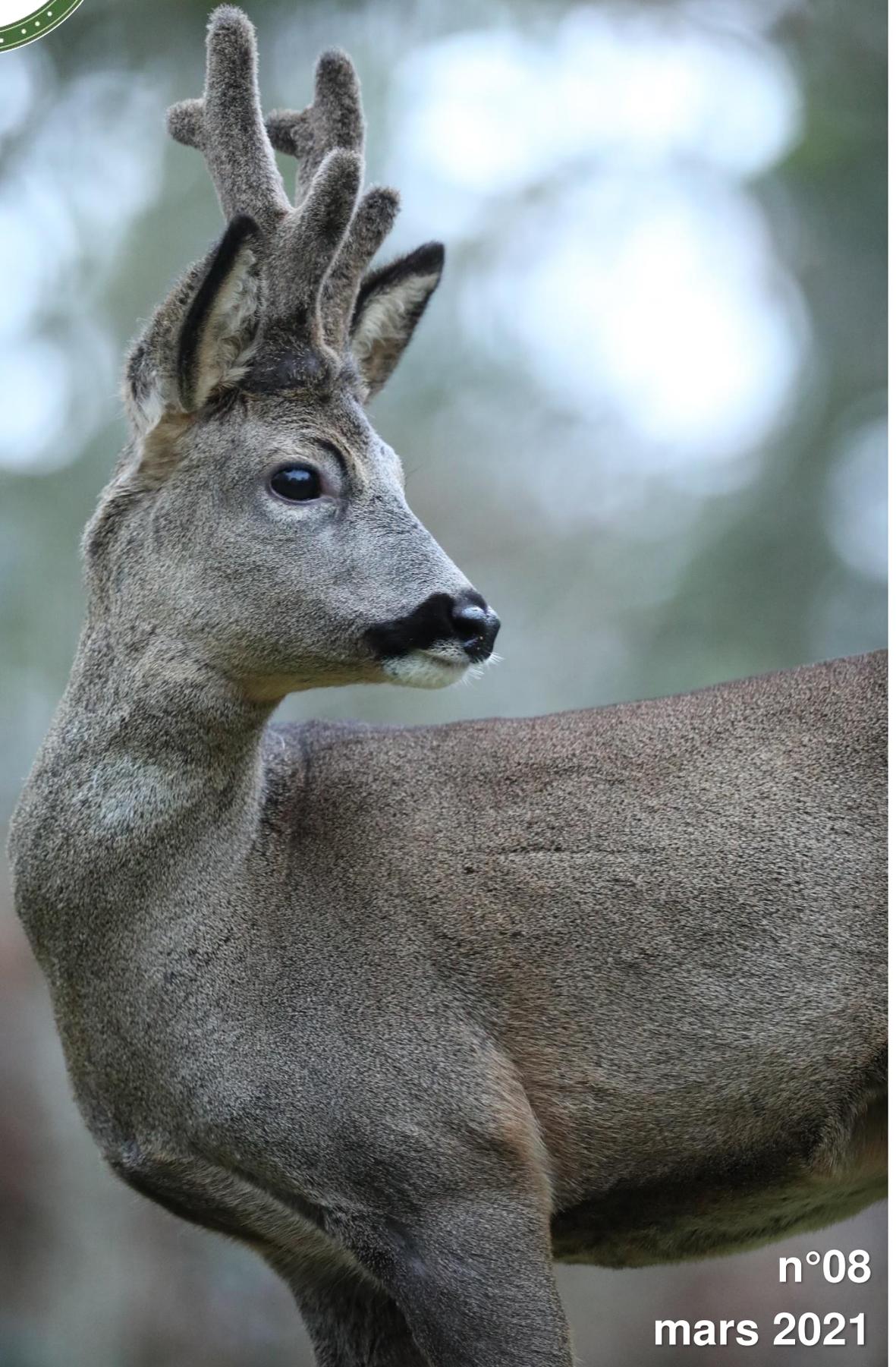




Lettre d'information



n°08
mars 2021

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

Par la A28, sortie Orbec n°15,
nous sommes près de chez vous!



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 559 euros

Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT
pour l'achat d'une arme rayée neuve.

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

UNIFRANCE
ARMURERS

www.riffaut.com

 @riffautarmurerie

NOUVELLE
GENERATION **CynéTIR**
HD NUMÉRIQUE Le Simulateur de Tir à Balles Réelles



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement
où l'on tire à balles
réelles avec sa carabine **le meilleur
entraînement**





Venez découvrir notre nouveau
Show-Room BLASER

Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock
Venez composer vous même votre Blaser R8
à partir de 2.950 Euros

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

SOMMAIRE

Vie de l'association	6
Brevet Grand Gibier 2021	8
Evolution du Brevet Grand Gibier pour la session 2021	9
Non au RIP	11
Schéma Départemental de Gestion Cynégétique	12
Grande Faune	15
Boutique de l'ADCGGO	16
Annuaire	16

AGENDA

samedi 6 mars : réunion d'information du Brevet Grand Gibier

vendredi 19 mars : visioconférence « La maladie d'Aujeszky : quels risques pour les chiens »

à définir : sensibilisation à la recherche au sang en partenariat avec l'ONF

à définir : assemblée générale de l'ADCGGO à la FDC 61

samedi 5 et dimanche 6 juin : exposition de trophées à la FDC 61, Silly-en-Gouffern (sous réserve)

samedi 27 juin : épreuve théorique du Brevet Grand Gibier

samedi 11 septembre : formation « Venaison » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern (en collaboration avec l'ADCGGO)

samedi 18 septembre : formation « Chasse à l'arc » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

mercredi 8 et 15 décembre : formation « Garde particulier » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern



Association à but non lucratif
régie par la loi de 1901

Domiciliation :

FDC de l'Orne

La Briqueterie - RD 113
61310 SILLY-EN-GOUFFERN

Tél. : 02 33 67 99 39

E-mail :

adccggorne@orange.fr

Site internet :

www.ancgg.org/ad61

**Le contenu de cette
publication ne peut être
reproduit sans l'autorisation
de l'ADCGGO. Les opinions
émises n'engagent que leurs
auteurs.**

Comité de rédaction :

Matthieu COUSTY

Daniel BOUVE

Daniel DUBOIS

Jean VANHERLE

François HUREL

Rejoignez-nous sur Facebook !



MOT DU PRESIDENT

Une saison de chasse collective se termine. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle a été particulière. La mission d'intérêt général qui nous a été confiée a évidemment été rejetée par nos opposants et a été parfois mal comprise dans nos rangs. Globalement, les chasseurs se sont adaptés et ont respecté les mesures sanitaires. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Malgré tout cela, on peut quand même dire que la saison s'est bien déroulée pour ce qui concerne la chasse à tir du grand gibier. Les journées réalisées ont eu les résultats habituels. Certes la convivialité n'était pas au rendez-vous mais il a quand même été possible de passer de bons moments. Nos amis veneurs n'ont pas eu les mêmes possibilités ; nous souhaitons qu'ils puissent « se rattraper » sur les dernières journées restantes.

Un nouveau schéma cynégétique voit le jour dans notre département. Nous y reviendrons plus longuement dans cette lettre. La principale mesure est la modification des limites des massifs Grand Gibier qui devenait nécessaire en raison des communes nouvelles. Notre association s'adapte en aménageant les secteurs des administrateurs.

Nous avons pu entamer une session du Brevet Grand Gibier. Nous en profitons pour remercier la FDC61 pour le prêt de la grande salle qui nous permet de respecter les mesures sanitaires actuelles.

La poursuite de nos activités dépendra surtout de l'évolution du contexte sanitaire. Nous nous adapterons, choisirons parfois le « distanciel » et essayerons de faire au mieux pour maintenir la dynamique de l'association.

Bonne lecture.

Matthieu Cousty

Président ADCGGO – Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne

Administrateur ANCGG – Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

Photographie de couverture : Stéphane LEVOYE www.stephanlevoye.com

BUREAU :

Président :
Matthieu COUSTY



Vice-président :
Daniel BOUVE



Secrétaire :
Serge MOUCHEL



Trésorier-adjoint :
Jean PALLUD



Trésorier :
Benoît SALLARD

ADMINISTRATEURS :

Secteur	Administrateur	email
1 - Andaines - Bocages	Maxime MALLET	mallet.max2@gmail.com
	Benoît SALLARD	benoit-sallard@hotmail.fr
2 - Ecouves - Bourse	Daniel BOUVE	christine.bouve@wanadoo.fr
	Serge MOUCHEL	serge.nicole.mouchel@orange.fr
	Jean-Philippe HAMARD	hamard.jean-philippe@wanadoo.fr
3 - Gouffern - Pays d'Auge	Philippe HUREL	philippe.hurel2@orange.fr
	Jean PALLUD	je.pallud@orange.fr
	Bernard RENE	b.rene@orange.fr
4 - St Evroult - Monts d'Amain	Matthieu COUSTY	coustymatthieu@yahoo.fr
	François HUREL	arexis@wanadoo.fr
5 - Longny - Charencey	Roger BARNETT	genevievebarnett61@gmail.com
	Christophe LEVESQUE	levesque.christophe435@orange.fr
	Benoît POISOT	benoit.poisot@wanadoo.fr
6 - Perche - Trappes - Moulins - Bonmoulins	Philippe GUYOT	dominique.guyot22@sfr.fr
	Daniel DUBOIS	danline.dubois@sfr.fr
	Jean MANGEON	jean.mangeon@wanadoo.fr
7 - Bellême - Perche Sud - Reno	Denis COTREUIL	denis.cotreuil@orange.fr

Responsable Brevet Grand Gibier :

Maxime MALLET, mallet.max2@gmail.com, 06 26 21 01 66

Responsable site internet :

Matthieu COUSTY, coustymatthieu@yahoo.fr



DEMANDE D'ADHESION

Document à retourner :

- par courrier : C/O Jean PALLUD - Place de la Poste - 61240 LE MERLERAULT

- par mail scanné : adcggorne@orange.fr

Je soussigné,

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserve à la charte des chasseurs de grand gibier dont j'ai pris connaissance.

Adresse complète :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Nationalité :

Signature :

Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'ADCGGO) :

montant de la cotisation : 30 €

abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 30 €

IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE

www.ancgg.org/AD61

L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration.

Vie de l'association

Adhésion en ligne

Les adhésions pour l'année 2021 sont possibles depuis le 1^{er} janvier. Il est maintenant possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association (www.ancgg.org/ad61). Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé.

De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG

étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en association avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

Consultation des adhérents pour la préparation des sous-commissions plan de chasse

Notre association participe à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi qu'aux sous-commissions plan de chasse des différents massifs Grand Gibier dans le département de l'Orne. Un représentant de l'association siège à chaque sous-commission de plan de chasse.

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prévoit 12 massifs Grand Gibier : Andaines, Bocage, Ecouves, Bourse, Gouffern, Saint-Evrout, Mont d'Amain, Longny, L'Aigle, Trappe - Perche, Moulins-Bonsmoulins, Bellême.

Le suivi des indices de changement écologique est idéal pour la définition des plans de chasse mais les données ne sont pas toujours disponibles. La vitesse et le taux de réalisation sont des données intéressantes mais parfois insuffisantes. Dans ces cas, la connaissance du terrain devient un recours indispensable.

Pour préparer les réunions de sous-commissions de chaque massif, l'ADCGGO souhaite consulter ses adhérents pour recueillir leur avis de terrain à l'échelle du massif. Ces observations sont ensuite synthétisées par massif et servent à argumenter les débats en sous-commission.

Visioconférence : La maladie d'Aujeszky : quels risques pour les chiens ?

En raison des difficultés pour organiser des événements en présentiel, l'ADCGGO a proposé une visioconférence le vendredi 19 mars 2021 sur « La maladie d'Aujeszky : quels risques pour les chiens ? ». Cette maladie transmissible des sangliers aux

chiens a récemment causé la mort de plusieurs chiens. Des explications ont permis de mieux comprendre les dangers de cette maladie chez le sanglier et chez les chiens.

Sensibilisation à la recherche du grand gibier blessé

En partenariat avec l'Office National des Forêts, l'ADCGGO proposera une démonstration de recherche du grand gibier blessé. Cette démonstration était prévue le samedi 10 avril 2021. Elle est annulée en raison des mesures sanitaires et sera reprogrammée. La démonstration sera réalisée par Hervé Moulinet, conducteur agréé UNUCR et formateur au Brevet Grand Gibier sur la recherche du grand gibier blessé depuis plusieurs années. Une piste aura été préparée préalablement.

Réservation : Le nombre de places est limité à 15. Merci de confirmer votre

présence à Daniel Bouve (christine.bouve@wanadoo.fr, 06 28 30 82 23). Gratuit. Pas de restauration prévue.

Adresse :

Forêt Domaniale de Grande Gouffern
Rendez-vous à la motte castrale de Sainte-Eugénie
Silly en Gouffern
61310 GOUFFERN EN AUGE
(au cimetière de Silly en Gouffern suivre le panneau « Motte Castrale »)

Le port du masque est obligatoire pendant les rassemblements.



Étude de la FACE sur l'impact socio-économique d'une interdiction des munitions au plomb imposée aux chasseurs européens.

L'Union européenne est en train d'interdire l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides élargies d'ici 2 ans avec un objectif à 5 ans d'interdiction totale du plomb.

Elle n'a pas mesuré l'impact que cela aurait sur les chasseurs, notamment du fait de l'impossibilité de continuer à utiliser de nombreux fusils.

Aussi la FACE (Fédération des Associations de Chasse et de Conservation de la Faune sauvage de l'UE) a lancé un sondage en ligne pour mesurer cet impact sur l'ensemble des chasseurs européens. Il est demandé aux chasseurs de bien vouloir le remplir et le diffuser le plus largement possible.

Brevet Grand Gibier 2021

Une session de formation pour le Brevet Grand Gibier est organisée dans l'Orne. Les réunions se tiennent dans le respect des mesures sanitaires. En cas d'impossibilité à tenir les réunions, des visioconférences seront organisées. L'ensemble des modules commentés est également mis à disposition des candidats.

Une réunion d'information a eu lieu le samedi 6 mars 2021 à 9 h à la FDC 61. Les inscriptions ont eu lieu dans un premier temps. Ensuite, le premier module sur le sanglier a été donné par Jean Mangeon. Une vingtaine de candidats étaient présents.

Pour respecter le couvre-feu en vigueur, les séances de formation ont lieu le samedi matin.

Les formations théoriques seront complétées avec une sensibilisation à la recherche au sang grâce à Hervé Moulinet, conducteur agréé UNUCR, qui fera une démonstration sur une piste préparée. Une sortie en forêt permettra également aux candidats de découvrir les principales notions de sylviculture.

La formation au tir est également considérée grâce au soutien des référents Tir qui assureront des séances d'entraînement et les examens pratiques.

**Pour s'inscrire et pour tout renseignement complémentaire,
s'adresser au responsable ADCGGO :**

Maxime MALLET - 980 impasse de la Gloriette - 61700 DOMFRONT EN POIRAIE
06 26 21 01 69 - mallet.max2@gmail.com



Evolution du Brevet Grand Gibier pour la session 2021

De nombreuses évolutions ont été apportées sur les différents supports du Brevet Grand Gibier depuis 2019 : modules, manuel de révision, examen.

Le confinement instauré pour lutter contre la propagation de la COVID-19 a perturbé les différents cycles de préparation au Brevet Grand Gibier que les ADCGG ont lancé en 2020. Afin de maintenir autant que possible l'activité engagée au sein des Associations départementales, l'ANCGG expérimenté la mise en place de visioconférences d'une part et la mise à disposition de modules commentés sur YouTube en accès confidentiel d'autre part. Un Brevet « 100 % numérique » est maintenant utilisable. Ainsi, certaines associations départementales ont pu organiser avec succès une session à distance en obtenant d'excellents résultats à l'examen.

L'enseignement à distance constitue une opportunité pour faciliter l'apprentissage des candidats dans des circonstances particulières : impossibilité de tenir des rassemblements en raison de la COVID-19, candidats géographiquement éloignés, candidats ayant manqué une séance de formation, manque d'animateurs spécialisés.

En revanche, tout le monde est d'accord pour considérer que les cours physiques, (en « présentiel » selon le jargon actuel), assurés par les Associations départementales restent et doivent rester le mode principal. La convivialité est un facteur essentiel de la réussite. L'enseignement à distance ne peut être qu'un complément ou une substitution en cas d'impossibilité à organiser des cours physiques.

Mise à jour des modules

La totalité des modules a maintenant été revue. Une mise à jour des contenus a été

réalisée. Une présentation plus claire avec suppression des animations de transition permet une meilleure fluidité des présentations. L'iconographie a également été améliorée sur plusieurs modules en particulier grâce au soutien de Stéphan Levoe.

Pour limiter les incompatibilités avec certains vidéoprojecteurs, les modules sont fournis sous forme .pdf.

Nouveau module « Gestion »

Un nouveau module « Gestion » a été développé. Principale raison d'être de l'ANCGG, la gestion se devait d'être considérée plus spécifiquement dans un module. Les principaux concepts de la gestion sont ainsi présentés pour les rendre à la portée des candidats. Une partie des informations contenues initialement dans le module « Législation », notamment les notions sur le plan de chasse, se retrouvent maintenant dans le module « Gestion ».

Manuel de révision

Une nouvelle édition du manuel de révision a été imprimée et est disponible auprès de la boutique. Environ 50 % des chapitres ont été mis en page. Pour les modules restants, une impression des diapositives des nouveaux modules a été réalisée en attendant une mise en page plus élaborée. Pour cette année, les modules « Sécurité », « Législation » et « Gestion » feront l'objet d'un tiré-à-part.

Support technique pour la réalisation de visioconférences

Les systèmes de visio-conférences permettent de réunir les candidats selon des rendez-vous prévus à l'avance et d'animer une séance de formation en direct combinant la projection du module .pdf et la

visualisation de l'animateur et des participants. Ils présentent l'avantage de maintenir un dialogue réel et régulier avec les candidats. Ils nécessitent un peu d'aisance de la part de l'animateur.

Modules commentés YouTube

L'ANCGG met à disposition l'ensemble des modules commentés sur YouTube. Ils peuvent être regardés par chaque candidat à l'heure et au rythme qui lui convient le mieux, ce qui est un avantage. Deuxième avantage, leur lecture est facile et peut être effectuée sur un téléphone portable. En revanche, ces modules relèvent du travail personnel du candidat et ne permettent pas des échanges interactifs entre l'animateur et les candidats. Ces modules sont stockés dans l'espace confidentiel de YouTube.

Quizz de révision

Pour agrémenter les réunions physiques ou les visioconférences, l'ANCGG a développé une série de mini-quizz de révision pour chaque module. Cela permet de mettre les candidats dans les conditions de l'examen à l'issue d'une séance.

Le Quizz Brevet Grand Gibier a également été revu. Certaines questions ambiguës ou non au programme de l'examen ont été retirées.

Examen

Un groupe de travail a été constitué pour identifier les questions d'examen qui présentaient un taux d'échec important. Celles-ci ont été modifiées ou reformulées. Par ailleurs, l'ensemble des questions a été revu en vérifiant la concordance des informations entre les modules, le manuel de révision et les questions d'examen.

Evolution pour les années futures

Le futur site internet en cours de conception prévoit un espace individuel pour chaque adhérent. Un onglet sera consacré aux modules commentés YouTube. Chaque association départementale aura la pleine maîtrise de la mise à disposition de ces modules numériques en activant ou désactivant la mise en ligne de chaque module.



L'armurier du Perche
Réparation - Fabrication - Mise en conformité
Montage optique - Achat - Vente - Munitions

Romuald Leys
Diplômé de l'école de Liège
06.71.73.12.87 – 02.33.85.64.35
romualdleys.armurier@gmail.com

« Toute mon expérience au service de votre passion »
10 % de remise pour les munitions de grande chasse sous présentation de la carte adhérent ADCGGO

Ouvert du lundi au samedi sur rendez-vous

L'étang gobin
Moussonvilliers (61)

Non au RIP

L'ADCGGO s'est mobilisé contre le RIP et a été écrit aux parlementaires de l'Orne. Voici le courrier envoyé :

*Madame la Députée, Madame la Sénatrice,
Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur,*

Je me rapproche de vous au sujet du Référendum d'Initiative Partagée pour les animaux dont une des 6 propositions concerne l'interdiction de la chasse à courre, du déterrage et des chasses dites traditionnelles.

Ce RIP est porté par certaines associations se réclamant de la cause animaliste et est rapidement repris de manière très médiatique par des personnalités peu familières avec la ruralité. De manière étonnante, cette proposition est la seule qui concerne des animaux vivant en liberté alors que les 5 autres concernent des animaux vivant en captivité. Il semblerait que le bien-être animal, notion à laquelle il est à la mode de se raccrocher sans la comprendre, devient le prétexte à des convictions personnelles sans rapport.

Rappelons que la vénerie est le mode de chasse qui se rapproche le plus de la prédation naturelle et est également le seul mode de chasse qui ne blesse pas. De plus, elle génère une activité importante dans nos campagnes notamment pour les soins aux chiens et aux chevaux.

D'une manière plus générale, notre association regrette le clivage de plus en plus prononcé entre le monde urbain et le milieu rural qui est véhiculé par des personnalités totalement déconnectées du contact à la nature.

Nous espérons que vous partagerez notre opinion et nous vous remercions par avance pour votre soutien.

Très cordialement.



Photographie : Vautrait du Perche

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDCG) est proposé aux services de la Préfecture par la Fédération Départementale des Chasseurs après approbation de son conseil d'administration. En amont, différents intervenants et associations spécialisées sont consultés pour des discussions lors de réunions préparatoires. Cet avis est uniquement consultatif. Les améliorations possibles portant sur la sécurité, le suivi, la gestion et la formation sont discutées. L'ADCGGO a émis des réserves sur l'autorisation du tir aux plombs du chevreuil ce qui engendre des blessures souvent mortelles à moyen terme. Elle aurait également souhaité la mise en place d'un

système de bracelet C1/C2 pour favoriser le vieillissement des populations.

La consultation du public de ce schéma a eu lieu du 2 au 23 novembre 2020. La synthèse de la participation au public est disponible.

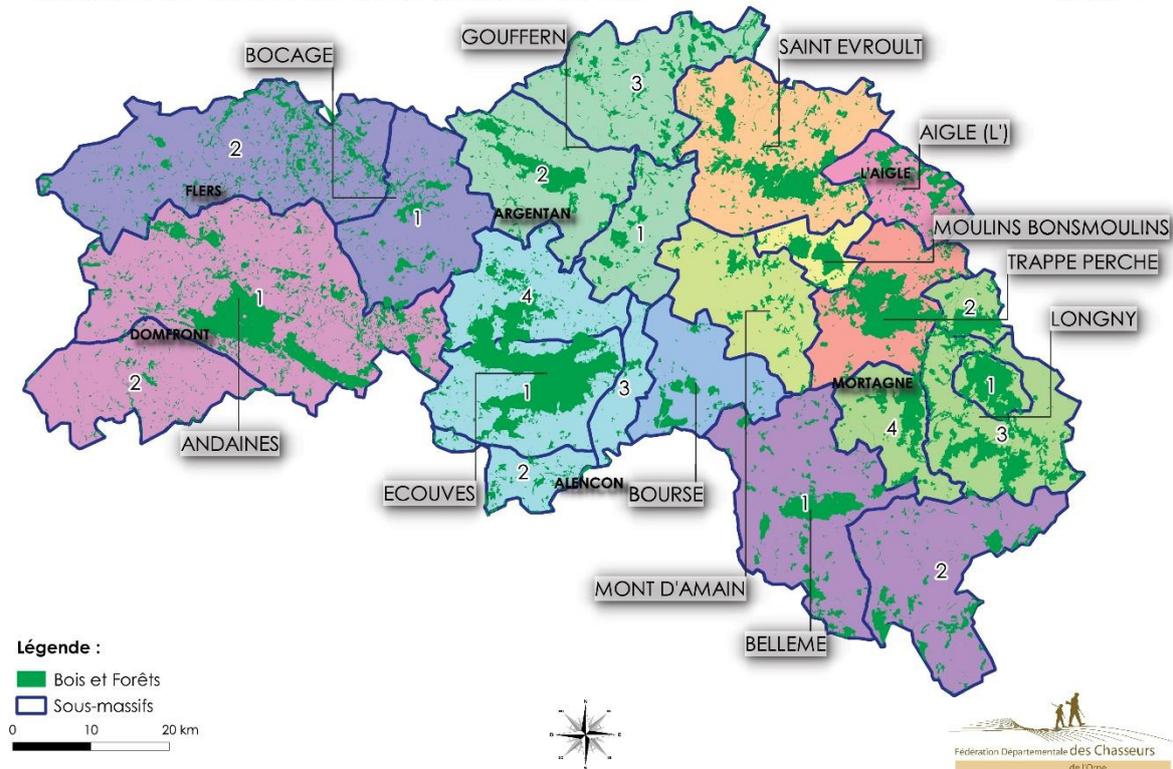
Le Schéma est renouvelé tous les 6 ans. Il liste des recommandations dont certaines sont traduites en arrêtés. Il aurait dû être remplacé en 2020 mais les perturbations COVID-19 ont retardé sa mise en place.

Il contient plusieurs catégories de mesure. Nous reprendrons les principales mesures concernant le grand gibier.

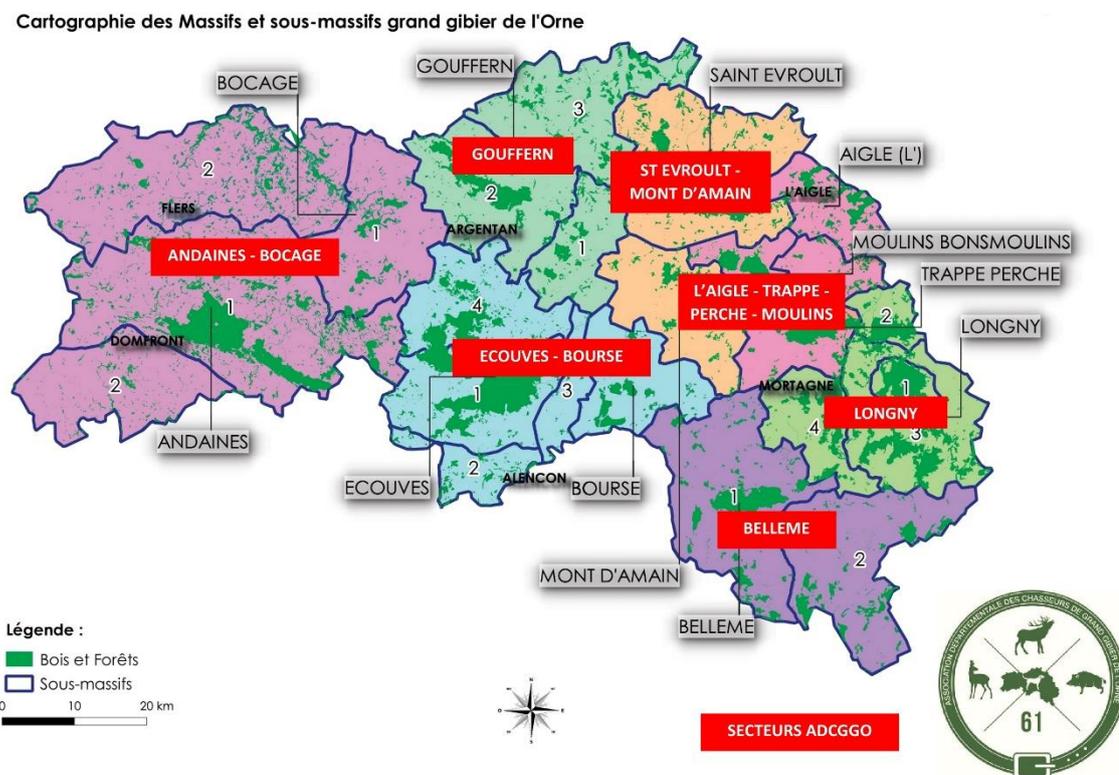
Une nouvelle définition des massifs a été mise en place par la FDC notamment en raison des communes nouvelles :

Cartographie des Massifs et sous-massifs grand gibier de l'Orne

ANNEXE 7



Pour préparer les sous commissions de place de chasse en harmonie avec ce schéma, l'ADCGGO a redéfini les secteurs de ses administrateurs. Chacun des 7 secteurs contient 3 administrateurs.



Sécurité des chasseurs et des non-chasseurs

Les mesures reconduites sont les suivantes :

- Le registre de battue reste obligatoire à partir de 5 participants et pour les opérations de chasse collective.
- Le port d'une tenue fluorescente orange est obligatoire lors des opérations de chasse collective (cela le devient par ailleurs à l'échelle nationale), ainsi que pour toute personne dont l'arme est chargée à balle.
- La mesure "rattente" est maintenue. Les chasseurs à la "rattente" doivent se poster sur un réhausseur, à au moins 100 m de la limite du territoire voisin chassé.
- Le nombre d'armes reste limité à une par chasseur.
- la distance de tir reste limité à 40 m au fusil et 100 m à la carabine pendant l'ouverture générale.
- Les armes doivent être déchargées et désapprovisionnées en cas de regroupement de 2 chasseurs ou plus et entre les phases d'action de chasse.
- La chevrotine est interdite.

Les nouvelles mesures sont les suivantes :

- Des panneaux de signalisation doivent être apposés le long des routes communales, départementales et nationales pour signaler les entrées principales de la zone de chasse. Cette mesure est généralisée à l'échelle nationale.

- Aucun traqueur ou rabatteur n'est autorisé à charger son arme à balle. A l'exception de deux traqueurs désignés nommément sur le registre de battue, comme responsable du ferme, peuvent être autorisés à charger leur arme à balle uniquement lors de situations critiques (animal blessé, ferme, etc...) (cette mesure pourra être sujette à modification)
- Il est recommandé de ne pas utiliser la bretelle de transport.

Mesures spécifiques au grand gibier

Les mesures reconduites sont les suivantes :

- les suivis existants, IKA, prélèvements sont reconduits.
- les modalités d'agraining ont été rediscutées avec les représentants agricoles, ces dernières font consensus et la charte agraining est reconduite dans ses grandes lignes.
- l'étude statistique Points Noirs Sanglier est maintenue.
- le bracelet daguet est reconduit sur les massifs historiques.
- des bracelets chevreuils différenciés mâles ou femelles peuvent être attribués sur l'ensemble du département en fonction des besoins.

Les nouvelles mesures sont les suivantes :

- A l'initiative de l'ONF sur les massifs d'Ecouves et Andaines, des suivis par Indicateurs de Changements Ecologiques sont mis en place.
- Une nouvelle grille départementale de réduction des indemnités est mise en place. Elle a été établie, en concertation avec les représentants agricoles, à partir de la grille nationale.
- La Fédération et les instances agricoles recommandent le broyage des moutardes avant le 30 novembre si les conditions le permettent.
- Les massifs grands gibiers ont été redécoupés à cause des communes nouvelles. Leur nombre est passé de 17 à 12.
- Une convention avec les départements limitrophes pour formaliser et simplifier les demandes de plan de chasse interdépartementaux.
- Le bracelet CEI utilisé en dehors des massifs historiques à cerf n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés. L'utilisation de bracelets différenciés sera donc privilégiée (CEM, CEF, JC/JB) et celle du CEI limitée.

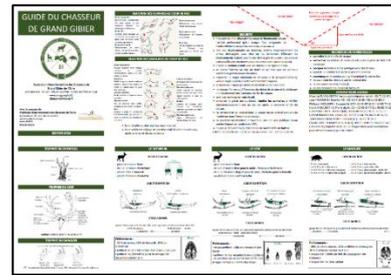
Formation décennale

La formation sécurité décennale, rendue obligatoire à l'échelle nationale, est mise en place. Tous les chasseurs devront assister à une mise à niveau sécurité, une fois tous les 10 ans.

Boutique de l'ADCGGO



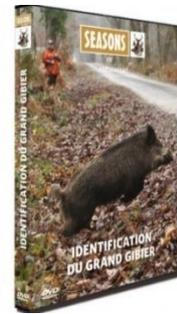
dépliants « Guide du chasseur de grand gibier » à distribuer :
5 € les 10



affiche « Guide du chasseur de grand gibier » pour pavillon de chasse : 5 € l'unité



repères 30 ° orange fluo avec schéma explicatif :
5 € les 2, 20 € les 10



DVD Identification du grand gibier - Seasons/ANCGG :
20 €

Annuaire

COTATEUR :

Stéphan LEVOYE - 02 33 38 19 49

CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG :

M. DUVAL-DESTIN - responsable départemental

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Gérard MARKARIAN - Lèves (28) - 02 37 21 44 79 / 06 80 40 56 18

Hervé MOULINET - St Pierre des N.(53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

Hubert NACHURY - Auteuil (60) - 03 44 48 93 92 / 06 85 11 26 53

David NIZAN - Igoville (27) 06 82 07 10 17

Claude SERR - St Martin du V. B. (61) - 09 79 51 08 71 / 06 08 51 46 56

Jean THOMANN - Roullée (72) - 02 43 34 30 85 / 06 28 29 88 14

Jérémie TRIART - Combon (27) - 06 73 25 26 35

Frédéric VILFAYEAU - Longny-au-Perche (61) - 07 85 55 92 24

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.